

Initiatives ministérielles

Le conseil devrait utiliser une formule simple et facile pour calculer les augmentations du prix des médicaments, et les hausses ne devraient jamais être supérieures au taux actuel d'inflation. De plus, le conseil ne devrait autoriser qu'une seule augmentation par année.

Il faut revoir les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés afin de lui permettre de contrôler plus efficacement le prix des nouveaux médicaments lancés sur le marché canadien, l'augmentation du prix des médicaments déjà vendus sur le marché et la reconstitution des formules des médicaments. Un nouveau conseil possédant les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ces tâches serait plus en mesure de protéger les consommateurs.

Nous croyons également que les nouveaux pouvoirs du conseil doivent être clairement inscrits dans la mesure législative et non pas être définis dans un règlement ultérieur comme le propose le gouvernement conservateur. Avant la réforme de la Loi sur les brevets de 1987, l'industrie des médicaments brevetés s'était engagée à effectuer de nombreux travaux de recherche et de développement.

Elle avait promis de consacrer à la R-D un montant équivalant à 8 p. 100 de ses ventes avant 1991 et à 10 p. 100 de ses ventes d'ici 1996. Cependant, l'industrie n'a pris cette fois-ci aucun engagement similaire et, pourtant, les multinationales de l'industrie des médicaments brevetés doivent s'engager à accroître la recherche et le développement au Canada. Le gouvernement nous dit que l'industrie investira dans la R-D, mais elle n'y investira certainement pas la totalité des bénéfices supplémentaires qu'elle retirera.

L'industrie pharmaceutique s'est bien gardée d'annoncer qu'elle n'investira qu'une infime partie des profits exceptionnels qu'elle prévoit de réaliser parce que le gouvernement a décidé de prolonger de trois ans la protection que lui confère l'exclusivité sur les produits. Autrement, les entreprises pharmaceutiques auraient subi l'âpre concurrence de l'industrie générique.

• (1130)

Le gouvernement conservateur aurait pu utiliser ce projet de loi pour montrer son engagement ferme à appuyer la R-D au Canada. Encore une fois, il n'en a rien fait, préférant protéger les intérêts des Américains.

Je suis consternée. Je suis extrêmement inquiète que le gouvernement ait cédé aux pressions des multinationales et du gouvernement américain, en renonçant à son engagement de favoriser l'établissement d'une industrie

pharmaceutique polyvalente et dynamique au Canada et l'élaboration d'une réglementation qui protège le consommateur canadien contre les hausses de prix des médicaments, et le régime canadien des soins de santé, contre l'escalade ininterrompue des coûts des médicaments.

Depuis la création des licences obligatoires dans notre pays, un certain équilibre a existé dans l'industrie pharmaceutique canadienne. Les consommateurs ont pu obtenir des produits pharmaceutiques à des prix raisonnables, en raison des produits génériques concurrentiels, ce qui n'a pas empêché les fabricants de médicaments brevetés et ceux de produits génériques de réaliser d'énormes bénéfices. À mon avis, il faudra maintenir l'équilibre.

Il existe aussi un autre danger. Si le projet de loi est adopté avant la signature des accords du GATT et de l'ALENA, les prochains gouvernements ne pourront plus le modifier. Il sera pour toujours coulé dans le béton, ce qui est tout simplement épouvantable.

Nous, les libéraux, appuyons fermement une industrie pharmaceutique forte et compétitive au Canada, tant dans le domaine des produits génériques que dans celui des médicaments brevetés. Ce que nous dénonçons toutefois, ce sont les mesures qui ont pour effet d'augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et d'accroître les pressions qui s'exercent sur notre système de soins de santé.

La seule façon de maintenir cet équilibre, c'est d'accroître et de modifier les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat sur la motion dont la Chambre est saisie, relativement au projet de loi C-91.

Comme j'ai fait partie du comité, j'ai entendu de nombreux témoins très intéressants, qui représentaient les tenants et les détracteurs du projet de loi. J'ai aussi perdu énormément de temps à cause de ce que je considère être de l'obstruction systématique, temps que nous aurions pu employer plus utilement à écouter d'autres témoins qui auraient pu nous aider à comprendre les enjeux.

Même si je n'ai pas une longue carrière de parlementaire, je constate que, souvent, le gouvernement propose un projet de loi que les députés du parti ministériel appuient et que ceux de l'opposition rejettent. On se